

Communiqué - Budget 2006-2007 - Des avancées pour les familles et des engagements à poursuivre

Budget 2006-2007 - Des avancées pour les familles et des engagements à poursuivre. Émis le 23 mars 2006.

Date de publication : 2006-03-23

Auteur : Conseil du statut de la femme

Budget 2006-2007

DES AVANCÉES POUR LES FAMILLES ET DES ENGAGEMENTS À POURSUIVRE

Jeudi 23 mars 2006 - Le Conseil du statut de la femme se réjouit des sommes injectées dans les services de garde en milieu scolaire et dans le fonctionnement des haltes-garderies communautaires, un mode de garde souple et adapté aux besoins des parents aux horaires atypiques.

« Il s'agit d'un ajout intéressant à l'ensemble des mesures existantes pour la famille qui vient résoudre certains casse-tête vécus par les parents, notamment en période de relâche scolaire », précise la présidente, Mme Diane Lavallée.

Toutefois, le Conseil aurait souhaité que le gouvernement annonce le dépôt d'une politique de conciliation travail-famille exhaustive à laquelle le budget ne fait aucunement mention. Une telle politique devrait, notamment, comprendre des incitatifs pour les employeurs afin qu'ils favorisent l'aménagement des responsabilités familiales et professionnelles au sein des milieux de travail.

Le Conseil se réjouit également des crédits additionnels qui seront alloués pour les soins et les services offerts aux personnes âgées désirant demeurer dans leur milieu de vie. Cette mesure toucherait bon nombre de femmes âgées dans la population en raison de leur longévité. Toutefois, les améliorations au crédit d'impôt pour services à domicile profitent principalement à des personnes ayant de bons revenus. Or, les services publics offerts présentement ne réussissent pas à couvrir adéquatement ces besoins. Rappelons que le Québec consacre 94 \$ per capita à ce poste budgétaire contre 145 \$ au Canada. Ce qui nous amène à conclure qu'un rattrapage à ce chapitre s'impose, surtout dans un contexte de vieillissement accéléré.

Le Conseil salue aussi l'injection de crédits additionnels pour la construction et la rénovation de logements sociaux, une mesure qui viendra en aide à des personnes plus démunies et au nombre desquelles on retrouve encore une majorité de femmes. Par ailleurs, le doublement de la déduction pour les travailleuses et travailleurs constituera un allègement significatif, notamment pour les familles monoparentales, et favorisera l'insertion et le maintien des femmes sur le marché du travail.

Enfin, nous espérons que les sommes importantes consacrées à la Stratégie d'action jeunesse permettent tant aux jeunes femmes qu'aux jeunes hommes d'en bénéficier. « De la même manière, souligne Mme Lavallée, nous souhaitons que des sommes soient réservées à même les budgets des différents ministères pour soutenir la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, politique que le gouvernement s'est engagé à rendre publique en cours d'année. »

- 30 -

Source : Danielle Beauchemin
Attachée de presse
Conseil du statut de la femme
418 643-4326, poste 232
danielle.beauchemin@csf.gouv.qc.ca